

Comité Syndical du 20 mai 2021

DELIBERATION N° 2021-05-034

Bilan du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du onze mai deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le quatorze mai deux mille vingt et un, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à quatorze heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier. Madame SOTTY Marie-Laurence a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
105	10	11	
<p>Présents : SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, POLI Xavier et MATTEI Jean-François.</p> <p>Présents par visio-conférence : POLIFRONI Bruno, CIAVAGLINI Joëlle, DOMINICI François, NEGRONI Jérôme, GIORDANI Jean-Pierre et QUILICHINI Paul.</p> <p>Absents représentés : MARCANGELI Laurent (pouvoir à Jean-François MATTEI)</p> <p>Absents : ARMANET Guy, BATESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POZZO di BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul. BACCI Christian, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, FERRANDI Etienne, FRAU David, KERVELLA Philippe, LACOMBE Xavier, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric. ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie. FANTOZZI Jean-Michel, VIVONI Ange-Pierre et VUILLAMIER Jean-Marcel. BRUZI Benoît, EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François, GIFFON Jean-Baptiste et MURACCIOLI Jean-Jacques. FRANCESCHINI Christiane et SINDALI Philippe. BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora, MARIOTTI Marie-Thérèse et NICOLAI Marc-Antoine. ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph. DOMINICI Jean, GALETTI Joseph, GIABICONI Jean-Charles, PASQUALI Gabriel, RAO Frédéric et TERRGHI Charlotte. FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, MARCHETTI Etienne et OLMETA Claudy. FRANCHESCHI Jean-Claude. ALBERTINI Pierre-François. CICCADA Vincent et LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent et PERENEY Jean, CHIAPPINI Charles, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François. CESARI Etienne, GIANNI Don Georges, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 07/06/2021 et de la publication de l'acte le: 07/06/2021</p>			


 Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210520-2021-05-034-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2021
 Date de réception préfecture : 07/06/2021

Monsieur Xavier Poli, Vice-Président expose,

Le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 a été approuvé par délibération n° 2016-12-097 en date du 22 décembre 2016 et complété par l'adoption des orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels par délibération n° 2017-03-020 en date du 29 mars 2017. Il a été actualisé chaque année au moment du DOB/ROB.

Au terme de cette période, il convient de présenter le bilan de cette programmation pluriannuel. Celui-ci est joint en annexe à la présente

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir prendre acte du bilan du Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2016-2020

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

Vu la délibération 2016-02-023 du 24 février 2016 approuvant les orientations stratégiques 2016-2020

Vu la délibération 2016-12-097 du 22 décembre 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020

Vu les délibérations 2018-03-015 du 20 mars 2018, 2018-012-080 du 20 décembre 2018, 2019-12-117 du 18 décembre 2019 approuvant les actualisations annuelles entre 2018 et 2020

Considérant le bilan de ce plan jointe à la présente

Ouïe l'exposé du rapporteur Monsieur Xavier Poli, Vice-Président

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Prend acte du bilan du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 joint à la présente

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour le Président,
Le Vice président

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accuse de réception en préfecture

02B-200009827-20210520-2021-05-034-DE

Date de télétransmission : 07/06/2021

Date de réception préfecture : 07/06/2021

Bilan Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Bilan du PPI 2016-2020

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210520-2021-05-034-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

Sommaire

1. CADRE GENERAL	3
1.1. DEFINITION DU PPI.....	3
1.2. L'INTERET DU PPI.....	3
1.3. LES ETAPES DU PPI	3
2. CONDITIONS D'EXECUTION DU PPI	3
3. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES.....	4
4. STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS	5
4.1. OPERATIONNALITE DES PROJETS PORTES AU PPI	5
4.2. EVOLUTION DU GER	6
4.3. LES IMPACTS DES CRISES RECURRENTES	7
5. VUE D'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS REALISES	7
6. EXECUTION BUDGETAIRE	8
7. LES PERSPECTIVES POUR LA PERIODE 2021-2026	8

1. Cadre général

1.1. Définition du PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est mis en place pour la durée du mandat, il est actualisé chaque année au moment du débat d'orientation budgétaire.

C'est un outil d'information et d'analyse financière, il consiste à s'assurer de la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur cinq ans minimum, couplé à un programme de financement.

Le PPI vise donc à obtenir une vision prospective et synthétique, il est mis à jour tous les ans en prenant en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice (actualisation des coûts, de l'exécution technique et financière...). Cette aide à la gestion financière structure ainsi une partie importante du débat d'orientations budgétaires (DOB).

1.2. L'intérêt du PPI

L'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 du CGCT), ce dernier prescrit que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les délais des projets s'étalent dans la plupart des cas sur plusieurs années (de deux à six ans suivant la complexité de l'opération), avec des crédits inscrits sur un échéancier.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de pilotage budgétaire afin de disposer d'une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement. Il permet d'arbitrer, de prioriser, de rationaliser et d'éviter les doublons.

1.3. Les étapes du PPI

Afin de savoir si le programme d'investissement est viable et compatible avec les équilibres financiers, il convient de suivre différentes étapes :

- Appréhender les ressources financières du Syndicat ;
- Identifier les projets ;
- Estimer les coûts d'investissement nécessaires pour ces projets, ainsi que les recettes attendues ;
- Réaliser un phasage dans le temps par exercice budgétaire ;
- Estimez les coûts de fonctionnement annexes, le niveau d'endettement supportable ;
- Revoir le PPI à chaque modification importante, sinon annuellement.

2. Conditions d'exécution du PPI

Le PPI sur la période 2016-2020 s'inscrivait à la fin d'une période (de 2007 à 2015) marquée par un niveau d'investissement élevé avec la construction de différentes installations.

Les investissements portés par le Syvadec sur la période antérieure à 2016 ont permis de rattraper en partie le déficit structurel en matière d'équipements pour la gestion des déchets ménagers. Différentes infrastructures ont ainsi été réalisées :

- Recyclerie de l'Arinella (Bastia)
- Centre de regroupement du tri de Cantone (Calvi)
- Quai de transfert de Corte
- Recyclerie de Ersa
- Quai de transfert de Luri
- Quai de transfert et recyclerie de Moca Croce
- Quai de transfert et recyclerie de Piana

- Recyclerie de Sisco
- Quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio
- Recyclerie du Stiletto, première phase de rénovation (Ajaccio)
- Quai de transfert de Teghime (Bastia)
- Recyclerie de Ventiseri
- ISDND de Viggianello
- ISDND de Vico casier 1

Sur la période 2013-2015, différents projets ont par ailleurs été abandonnés en cours de réalisation, à des stades plus ou moins avancés, notamment :

- Quai de transfert de Capu di Padule (phase attribution des travaux)
- Tri mécano biologique de Cervione (stade permis de construire)
- ISDND de Cervione (phase travaux)
- Recyclerie et regroupement du tri de Cauro (phase avant projet).

D'autres opérations ayant été abandonnées sur la période 2015-2017 :

- ISDND de Vico (phase travaux de construction du casier principal)
- Création du siège social (phase projet définitif)
- Recyclerie et quai de transfert de Belgodere (consultation travaux)

Ainsi, le PPI sur la période 2016-2020 adopté par délibération n°2016-12-097 s'inscrivait sur une fin de cycle et prévoyait :

- La fin d'exécution d'opérations plurinuelles en cours ;
- L'identification d'opérations nouvelles ;
- Les investissements liés aux opérations récurrentes (GER) ;
- Les investissements divers (compostage, matériel roulant, travaux post exploitation des ISDND...

3. Evolutions réglementaires

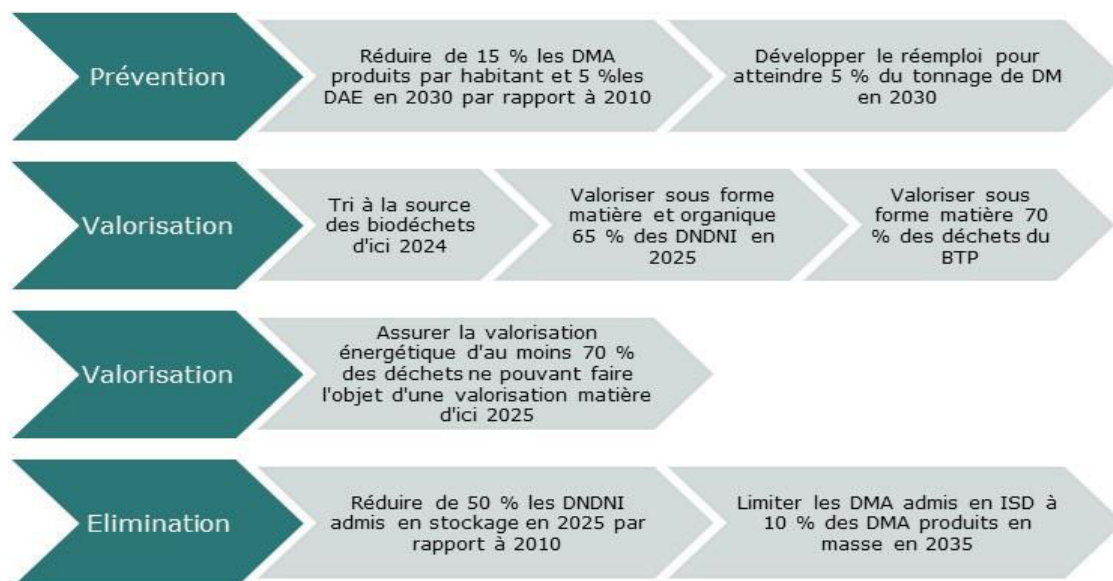
La définition technique des infrastructures et la réalisation des opérations nécessitent un cadre stabilisé pour pouvoir définir, programmer et réaliser des projets compatibles avec le plan régional opposable et les objectifs fixés par la réglementation.

- La planification régionale
 - Le PPGDND a été adopté le 17 juillet 2015,
 - L'Assemblée de Corse a adopté le 28 mai 2016 puis le 26 octobre 2018 deux plans d'action sur les déchets,
 - La Collectivité de Corse a engagé l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD), et du Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC) avec un objectif d'adoption en 2022.
- Les principales évolutions réglementaires

Les objectifs réglementaires ont été modifiés par suite de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015, aux directives cadres européennes sur les déchets de 2018, et à la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (LAGEC) de février 2020.

Dès l'adoption de la LTECV, une partie des objectifs du PPGDND adopté en juillet 2015 ont été remis en cause, notamment la réalisation de 3 TMB prévue au plan.

Les objectifs réglementaires peuvent être synthétisés comme suit :



L'évolution règlementaire et l'élaboration du plan territorial de gestion des déchets ont fortement impacté la définition technique des infrastructures stratégiques à réaliser. A l'origine, en partie, du report dans le temps des opérations stratégiques (centres de tri et de valorisation, ISDND...), elles guideront le programme d'investissement sur la période 2021-2026.

4. Structure des investissements

Si l'ajustement annuel permet de programmer annuellement un niveau d'investissement réaliste, on observe sur la période un écart notable sur la structure ou la nature des dépenses par rapport aux projections, qui trouve son origine dans différents facteurs.

4.1. Opérationnalité des projets portés au PPI

Différentes opérations initialement programmées relevaient de « besoins identifiés » mais sans véritable réalité fonctionnelle (absence de maîtrise foncière, faisabilité technique pas encore étudiée) ou dont la mise en œuvre peut être longue.

Ainsi, près de 60% des opérations initialement portées au PPI ont été abandonnées pour les raisons suivantes :

- non réalisation du casier principal de l'ISDND de Vico et de la plateforme de compostage de Vico suite à la fermeture anticipée du site,
- besoin non confirmé pour la recyclerie de la Gravona-Prunelli, le quai de transfert de la Marana-Casinca, le quai de transfert de Viggianello, la plateforme de compostage d'Ajaccio, le siège social, la recyclerie et le quai de transfert de Belgodere.

Les opérations majeures relatives aux centres de tri et de valorisation du Grand Bastia et du Grand Ajaccio et des centres multimodaux de Porto-Vecchio et de la Balagne ont été reportées en raison de l'évolution règlementaire nationale et de la révision de la planification régionale.

Les centres multimodaux de Porto-Vecchio et de la Balagne ont été déclarés non qualifiés au terme des

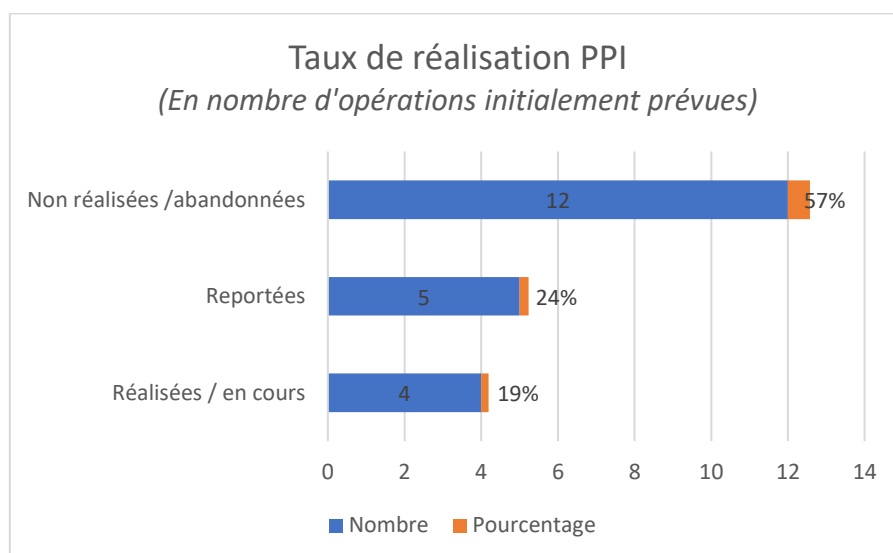
échanges avec les cofinanceurs, avec l'abandon de la stabilisation de la fraction fine des OMr. Les plateformes de compostage des biodéchets prévues à Bastia, Porto-Vecchio et Belgodère ont été intégrées au centre de tri et de valorisation (Grand Bastia) et aux pôles multimodaux.

D'autres opérations ont été reportées pour les raisons suivantes :

- en attente d'identification du foncier par les adhérents : recycleries principales d'Ajaccio et de Bastia, recycleries secondaires CAPA, recycleries de la Vallée du Golo, quai de transfert de Porto-Vecchio,
- ou en raison de recours juridique sur le foncier identifié : recyclerie de Levie.

Des dépenses non programmées initialement ont en revanche été engagées sur des besoins apparus ou des projets décidés sur la période : acquisition de nouvelles bornes textiles, politiques renforcée de compostage de proximité, acquisition d'engins liés à la gestion des sites techniques, travaux de modernisation et de sécurisation sur les installations transférées par les adhérents, projet d'ISDND de Moltifao, mise en place d'un service de recyclerie mobile, achat d'une presse à balles à la suite des blocages récurrents des installations de traitement et aménagements de sites provisoires de stockage des balles.

La répartition des opérations non réalisées se décomposent comme suit :



Le retour d'expérience de cette programmation pluriannuelle a conduit à porter en programmation sur le PPI 2020- 2026 les projets dont les conditions de lancement sont réunies (maîtrise foncière, faisabilité technique...), en dissociant les opérations qui ne sont pas encore définies précisément. Ces dernières sont recensées et portées en attente de programmation, elles seront programmées dans le cadre des actualisations annuelles du PPI et si les conditions décisionnelles sont réunies.

4.2. Evolution du GER

La part des investissements consacrée au gros entretien ou la rénovation a nettement augmentée, en partie de manière attendue avec la création de nombreuses infrastructures entre 2010 et 2015 (gros entretien, équipements techniques, engins...) mais également en lien avec les évolutions réglementaires (sécurisation des sites) ou encore avec le transfert progressif au Syvadec de tous les équipements techniques gérés par ses adhérents, souvent non conformes ou sous dimensionnés, et qui nécessitaient une mise à niveau ou une rénovation complète.

4.3. Les impacts des crises récurrentes

Des investissements importants ont été supportés directement du fait des crises récurrentes, particulièrement lors du blocage de plusieurs mois de l'accès à l'ISDND de Viggianello à partir du 8 novembre 2019 : achat de la presse à balles de Teghime, aménagements des points de stockage provisoires des balles... pour des dépenses à hauteur de 1 100 k€ sur les exercices 2019 et 2020. Ces investissements entièrement portés sur fonds propres ont diminué la capacité de levier globale par rapport aux investissements structurants et subventionnés.

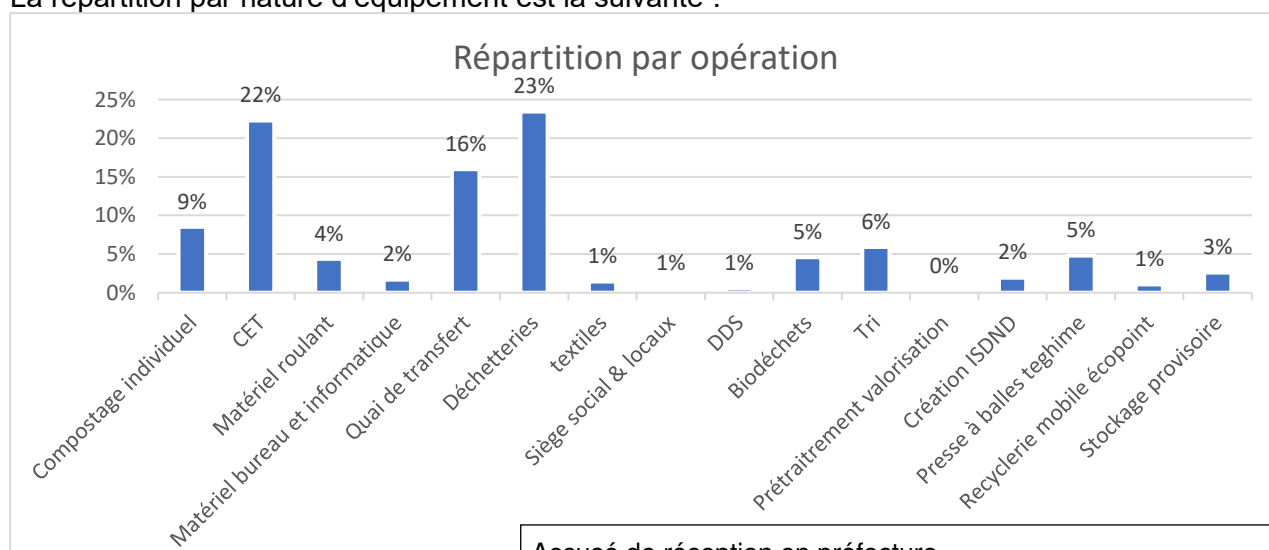
Les blocages successifs ont aussi eu pour conséquence l'abandon en cours de réalisation des travaux de construction du casier principal de l'ISDND de Vico, privant le Syvadec de la maîtrise des équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. La fermeture anticipée du site a nécessité d'engager des dépenses sans délais (travaux en cours, indemnités de résiliation des marchés...), d'autres devant être engagées sur les prochaines années de manière prématurée (suivi post exploitation, entretiens des sites...).

5. Vue d'ensemble des investissements réalisés

Les dépenses d'équipements ont représenté 14 827 k€ sur la période (soit une diminution de - 27% sur la période précédente sur laquelle les investissements d'équipements ont été de 20 428 k€) avec un taux d'exécution moyen de 60,5% (dépenses d'équipements/crédits ouverts d'équipements).

	CA 16	CA 17	CA 18	CA 19	BS 20	Total 16-20	
Crédits ouverts dépenses réelles	4 801 549 €	4 801 549 €	4 931 235 €	6 892 896 €	7 347 648 €	28 774 876 €	
Crédits ouverts Equip.	3 963 912 €	4 372 792 €	4 486 235 €	4 799 329 €	6 869 648 €	24 491 916 €	
(Euvres et objets d'art						- €	
Op. equ : 20081	Compostage individuel	500 094 €	96 567 €	75 134 €	300 335 €	289 511 €	1 261 641 €
Op. equ : 20082	CET	238 530 €	917 414 €	1 003 755 €	866 503 €	278 825 €	3 305 027 €
Op. equ : 20083	Matériel roulant	348 935 €	113 107 €	63 324 €	106 010 €	17 916 €	649 292 €
Op. equ : 20084	Matériel bureau et informatique	29 576 €	38 772 €	68 908 €	49 488 €	67 172 €	253 916 €
Op. equ : 20085	Quai de transfert	591 545 €	313 856 €	591 605 €	663 558 €	210 811 €	2 371 374 €
Op. equ : 20086	Déchetteries	668 700 €	625 985 €	562 403 €	508 202 €	1 112 333 €	3 477 622 €
Op. equ : 20107	textiles	76 589 €	32 058 €	61 736 €	24 302 €	21 410 €	216 095 €
Op. equ : 20128	Siège social & locaux	39 632 €	7 082 €	1 519 €	24 887 €	2 306 €	75 427 €
Op. equ : 20149	DDS	71 083 €	13 253 €				84 336 €
Op. equ : 201610	Biodéchets	2 160 €	201 201 €	41 141 €	388 389 €	45 178 €	678 070 €
Op. equ : 201711	Tri			80 900 €	457 949 €	340 766 €	879 616 €
Op. equ : 201712	Prétraitement valorisation				3 959 €	24 867 €	28 826 €
Op. equ : 201813	Création ISDND			21 385 €	212 836 €	54 197 €	288 418 €
Op. equ : 201814	Presse à balles teghime				599 700 €	112 036 €	711 736 €
Op. equ : 201915	Recyclerie mobile écopoint				132 500 €	24 754 €	157 254 €
Op. equ : 201814	Stockage provisoire					388 230 €	388 230 €
	Total dépenses équipements	2 566 845 €	2 359 295 €	2 571 811 €	4 338 618 €	2 990 310 €	14 826 879 €
	Taux de réalisation Equ.	64,8%	54,0%	57,3%	90,4%	43,5%	60,5%

La répartition par nature d'équipement est la suivante :



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210520-2021-05-034-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

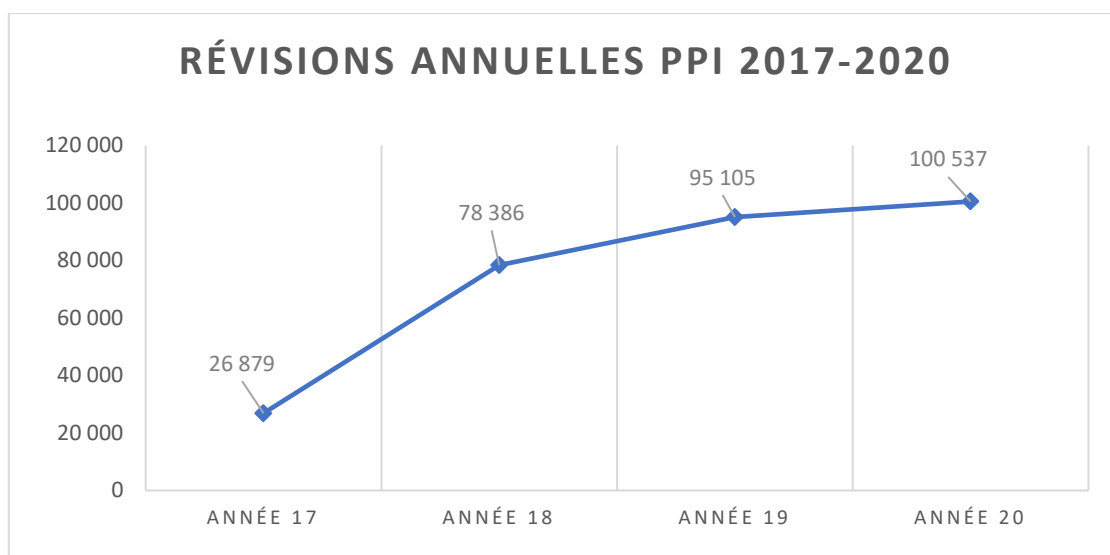
6. Exécution budgétaire

Les dépenses d'équipements ont été exécutées comme suit :

	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20
Prévu PPI		4 877	4 224	7 139	6 541
Réalisé	2 567	2 359	2 572	4 339	2 990
Taux PPI		48,4%	60,9%	60,8%	45,7%

L'actualisation annuelle du PPI doit permettre le calibrage des exercices budgétaires. Il apparaît que le taux global de réalisation annuel s'est ainsi amélioré, à l'exception de l'année 2020 pour laquelle les dépenses initialement envisagées sur les deux centres de tri et de valorisation des agglomérations d'Ajaccio et Bastia n'ont pas été engagées avec un glissement calendaire des opérations et une montée en puissance envisagée à partir de 2022.

La révision annuelle du PPI sur la période a conduit aux programmations suivantes (avec intégration des centres de tri et de valorisation en 2018) :



7. Les perspectives pour la période 2021-2026

Avec l'ouverture d'un nouveau cycle, sur fond de crise récurrente depuis 2015, les investissements à porter doivent permettre de créer les infrastructures nécessaires à l'exercice d'un service public des déchets moderne, pérenne et répondant aux objectifs réglementaires et régionaux.

C'est dans ce sens que le plan pluriannuel d'investissement a été adopté par le comité syndical en date du 16 décembre 2020.

Sa mise en œuvre effective repose sur différentes actions à engager ou renforcer.

Abriter annuellement les opérations n'ayant pas de réalités opérationnelles et bien entendu les opérations abandonnées (déprogrammation) et les opérations nouvelles identifiées (programmation). Afin de disposer d'une programmation la plus réaliste possible, il est établi une liste d'opérations qualifiées de « besoins en attente de programmation ».

Réaliser une prospective financière en 2021, intégrant l'étude d'impact sur les coûts de fonctionnement des deux centres de tri et de valorisation des agglomérations d'Ajaccio et Bastia ainsi que les autres infrastructures (déchetteries, plateformes de compostage des biodéchets, éventuellement une ISDND...).

Stabiliser voire augmenter le niveau de la CAF permettant d'avoir recours aux emprunts nécessaires au financement des centres de tri et de valorisation et de disposer des ressources propres nécessaires aux autres investissements réaliser (plateforme de compostage, maillage des recycleries...). Ceci en veillant au respect des ratios financiers du syndicat et en fonction des taux de subventions qui pourront être accordées par les partenaires (Etat et Collectivité de Corse) suivant les différents investissements à conduire.